l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

- L'assistant de service social est soumis au secret professionnel.
- Les informations que vous lui communiquez restent confidentielles.
- Le Service social est informatisé. Les informations utiles à votre accompagnement sont inscrites dans votre dossier avec votre accord.
- Vous pouvez exercer votre droit d'opposition, de consultation et de rectification auprès du Directeur de votre caisse (Cpam, Carsat, Cramif, ou CGSS).

Maj. Cnam Studio graphique 09/2020